

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 octobre 2018 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, maire
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

- Mme Vivian Viviers, directrice générale
- Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

ABSENCE MOTIVÉE : Mme Jocelyne Boivin, conseillère

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Annulation d'un constat d'infraction ;
 - b. Points à régler Hôtel de ville ;
 - c. Programmation TECQ ;
8. Prévisions budgétaires pour 2019 ;
9. Règlement encadrant l'usage du cannabis ;
10. Soumission Signalisation Kalitec ;
11. Dossier Hôtel de Ville ;
12. Autres sujets ;
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après avoir ajouté au point 12, le point a) Téléphone cellulaire.

CA-107-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté après avoir ajouté le point ci-dessus mentionné.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018.

CA-108-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de septembre 2018 ;
- Conciliation bancaire au 30 septembre 2018 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de septembre 2018.

CA-109-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de septembre 2018 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'octobre 2018.

CA-110-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil que 14 permis et certificats ont été émis en septembre. Elle remet aux membres un résumé des permis.

Elle mentionne de plus qu'on pourrait continuer la levée des bacs semi-enfouis durant l'été ce qui a été une nette amélioration.

M. Michel Croteau ajoute qu'il ne faut pas voir les constats d'infractions comme une source de revenus mais qu'il faut sévir si c'est nécessaire.

CA-111-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

- a) **Annulation d'un constat d'infraction** : Mme Viviers explique aux membres du Conseil que le propriétaire du 974 Thomas-Maher demande l'annulation du constat d'infraction qui lui a été transmis suite à une fête qui a eu lieu à sa résidence et pour laquelle il avait engagé un artificier pour des feux d'artifice dans la soirée. Ce dernier n'avait pas été autorisé par le directeur du Service des incendies de Ste-Catherine et le propriétaire n'avait pas non plus demandé un permis à la Ville.

Celui-ci mentionne qu'il avait informé la direction de la Ville qu'il allait faire un feu d'artifice. Il demande maintenant d'annuler le constat émis.

Après consultation et étude du dossier, le Conseil en vient à la conclusion que c'était au propriétaire à vérifier si l'artificier avait les autorisations requises et on doit continuer les procédures contre le propriétaire qui devra à son tour se tourner vers l'artificier.

CA-112-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil demande à la directrice générale d'informer le propriétaire que le constat est maintenu et qu'à défaut du paiement de l'amende, les procédures seront déposées à la Cour municipale.

ADOPTÉ

- b) **Points à régler Hôtel de Ville** : M. Jacques Tessier énumère quelques points à vérifier pour les travaux à l'Hôtel de ville dont l'emplacement du poteau de Hydro-Québec, la base et l'emplacement de la génératrice, les conduits nécessaires, le système d'alarme etc.

c) **Programmation TECQ**

Résolution 114-2018 :

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GIGNAC, APPUYÉ PAR M. JACQUES TESSIER, ET IL EST RÉSOLU QUE:

- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Ville de Lac-Saint-Joseph atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

-
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à assumer tous les coûts supplémentaires pour lesdits travaux estimés à environ 600 000 \$ auquel montant il faudra ajouter les frais d'ingénierie et les taxes;
 - QUE Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à remettre sa programmation des travaux avant le 15 octobre 2018.

8. Prévisions budgétaires pour 2019

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil qu'elle travaille actuellement sur les prévisions budgétaires 2019 et demande à chacun des membres de lui transmettre leurs demandes budgétaires avant la fin du mois pour pouvoir présenter un avis de motion en novembre prochain.

9.- Règlement encadrant l'usage du cannabis

Ce dossier est reporté à plus tard.

10.- Soumission Signalisation Kalitec

Mme Viviers explique aux membre du Conseil que suite à des demandes de la Sûreté du Québec et du Service des incendies, elle a demandé une soumission pour connaître les coûts de fabrication et d'installation de panneau fluo pour chacune des propriétés de la Ville alors que les adresses civiques ne sont pas très bien indiquées en cas d'urgence.

Après discussion, il est convenu de commencer par faire plus de sensibilisation via notre journal et éventuellement, faire un recensement des propriétés dont aucune adresse civique n'est indiquée.

11.- Dossier Hôtel de Ville

Le Maire mentionne que les travaux progressent normalement et à l'intérieur des budgets. Pour ce qui est de la génératrice, ce sera une Kholer et c'est réglé.

12.- Autres sujets

Téléphonie cellulaire : M. Yvan Duval mentionne que c'est un dossier de sécurité publique. Le cellulaire ne rentre pas à plusieurs endroits autour du lac. Il a contacté la MRC et ils sont à répertorier les tours et les zones où le cellulaire n'a pas de service. Ils nous tiendront au courant de leurs démarches.

13.- Période de questions

M. Guy Girard explique aux membres du Conseil qu'il est propriétaire d'un terrain face à sa propriété mais qu'il ne peut avoir accès à son érablière puisque la Ville a installé des glissières de sécurité. Le Maire lui mentionne que c'est un endroit dangereux et que ça prend des glissières puisqu'il y a une courbe prononcée à cet endroit. . Toutefois il serait prêt à faire une

ouverture pour lui donner accès si celui-ci acceptait d'en acquitter la moitié des frais ce que refuse M. Girard en disant que c'est la responsabilité de la Ville de lui donner accès à sa propriété. Il est convenu de demander un avis à notre procureur avant de répondre à M. Girard.

M. Louis Morin demande de son côté où en est rendu son dossier. Mme Ouellet répond qu'elle s'en occupe mais il y a plusieurs plaintes à gérer dans ce dossier.

Il mentionne qu'il y a chez son voisin une péniche en bordure du lac qui ne bouge pas depuis environ 7 ans. Il n'y a plus de moteur et ça sert plutôt de cabanon mais c'est à la limite de leur terrain et c'est délabré. Il ajoute qu'il a un problème également avec la clôture du voisin qui est d'une hauteur de 8 pieds et qui n'est pas conforme d'après lui.

13.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h25.

CA-115-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h25.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire